

RÈGLEMENT GENERAL APPEL A PROJETS « CRÉATHON » 2019



Le « CRÉATHON » est organisé par l'Association « le monde nouveau », régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, sise 4 Place Molière 66000 Perpignan ci-après dénommée l'Organisateur.

Le Créathon est un concours d'innovation gratuit sans obligation d'achat qui réunit des personnes engagées de tous horizons pour identifier des solutions concrètes capables de répondre aux défis environnementaux, économiques et sociaux.

La langue officielle du concours est le français.

Le Créathon du « monde nouveau » est né de la volonté de l'Organisateur d'encourager et accompagner le développement de solutions durables et innovantes portées par les entrepreneurs en direction de la Région Occitanie.

OBJET DU REGLEMENT GENERAL

Le présent règlement a pour objet de définir :

- le fonctionnement du processus d'appel à projet « Créathon 2019 » de l'Organisateur et de ses partenaires, les conditions préalables de sélection des candidatures et des modalités d'accompagnement des projets retenus.
- les règles de gestion des appels à projet en matière d'éligibilité et des modalités de sélection et de participation

CONSULTATION ET ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

La phase d'appel à candidature se déroule du 21 janvier 2019 au 20 février 2019 minuit (heure de Paris).

Toute personne souhaitant participer au Créathon doit préalablement s'inscrire via le formulaire d'inscription en ligne du Créathon sur le site <https://www.lemondenuveau.fr/>

L'inscription au concours entraîne l'acceptation pure et simple par les participants du présent règlement.

Les dossiers de candidature doivent être complétés dans le délai imparti par les candidats.



RECEVABILITE DES CANDIDATURES AUX APPELS A PROJET

1. Recevabilité sur le fond

Peut participer à cet appel à projet, toute **personne morale** (entreprise, association citoyenne ou étudiante, fédération, groupement d'associations, coopérative ou toute autre structure légale existante) dont l'un des objectifs est un impact positif sur la transition écologique et le développement durable des territoires, développés pour et en Région Occitanie, et portant spécifiquement sur l'une des thématiques suivantes :

- Energies renouvelables
- Aménagement du territoire, habitat et mobilités
- Protection de l'environnement et économie circulaire
- Santé et bien-être
- Agriculture et Alimentation
- Nouvelles citoyennetés et démocratie

2. Recevabilité sur la forme

Le candidat doit faire parvenir la fiche de candidature en ligne dûment complétée avant le 20 février 2019 minuit (heure de Paris).

Chaque candidat ne peut présenter qu'une seule candidature.

Chaque projet peut être porté par plusieurs personnes dont l'un est nommé chef de projet, les autres participants constituent l'équipe décrite dans le dossier de candidature.

Le candidat s'engage à fournir tous les éléments nécessaires à l'examen du dossier.

SELECTION ET NOTIFICATION DES PROJETS

La phase d'examen des projets se compose d'une première phase de recevabilité des dossiers des candidats, et d'une phase de sélection des projets.

1. Sélection des projets

Une première sélection sera effectuée par les équipes Artevia qui vérifiera que les conditions de forme et de fond sont respectées.

2. Critères de sélection du jury

Les partenaires apprécieront si le projet est susceptible d'être retenu en attribuant à chaque projet 4 notes allant de 1 à 5 sur les 4 critères suivants :

- o Impact social et/ou écologique
- o Caractère innovant de la technologie et preuve du concept établie
- o Modèle et viabilité économiques
- o Potentiel de développement et de création de valeur pour la Région Occitanie

3. Notification

Le palmarès avec le nom des 10 projets sélectionnés, ayant obtenu le meilleur score, sera annoncé aux candidats, le 01/03/2019 par courriel et à partir de 14 heures :

- sur le site <https://www.lemondenouveau.fr/>
- sur les sites de presse PQR de la Région Occitanie

ENGAGEMENT DE L'ORGANISATEUR

L'Organisateur s'engage à :

- faire bénéficier les candidats sélectionnés d'un accompagnement sur mesure pour développer leurs solutions :
 - sur les 3 jours du Créathon du 28 au 31 mars 2019, au Palais des congrès à Perpignan
 - pendant une durée de deux ans après la tenue du forum « le monde nouveau ».
- prendre en charge la restauration sur place, le transport, le logement des équipes sélectionnées sur les 3 jours du Créathon, dans la limite de 8 personnes par équipe (réservation groupe ou sur justificatifs).

ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Une fois sélectionnés de manière définitive, les candidats s'engagent à :

- constituer les équipes et participer aux ateliers du Créathon 2019 lors du salon « le monde nouveau » du 28 au 31 mars 2019 au Palais des congrès de Perpignan
- réaliser le projet pour lequel ils ont été sélectionnés
- en cas de réalisation de qualité moindre que celle attendue ou d'abandon du projet, qui aboutirait soit à une exécution défectueuse, soit à une inexécution, l'Organisateur se réserve le droit de ne plus accompagner le candidat sélectionné.
- les candidats sélectionnés et bénéficiaires de l'accompagnement de l'Organisateur feront mention du soutien de l'Association dans tous leurs documents papier et numérique relatifs à la mise en œuvre du projet vis-à-vis de partenaires et des tiers.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

A l'issue du Créathon, l'Organisateur et les partenaires institutionnels et privés « le monde nouveau » sélectionneront les solutions les plus pertinentes et abouties et mobiliseront leur expertise et leur réseau pour offrir un accompagnement sur mesure au développement de chaque projet.

Les porteurs de projets bénéficieront également d'une couverture média accrue sur les supports de communication des titres de presse PQR de la Région.



Aucune dotation financière directe de la part de l'Organisateur n'est prévue pour les projets lauréats.

DROIT A L'IMAGE

L'organisateur est autorisé à publier l'identité des projets et des porteurs de projet retenus.

Les participants acceptent par avance l'utilisation de leur nom et de leur qualité pour la communication qui pourra être faite autour du concours et de son résultat, sans que cet usage puisse ouvrir droit à une quelconque rémunération.

Les participants autorisent, dans le cadre d'une communication autour du Créathon, l'Organisateur à :

- les photographier, filmer, interviewer et à utiliser leur image, et leur voix le cas échéant,
- à reproduire, représenter, exploiter ces contenus sur tous les supports et tous formats connus (notamment : tous supports imprimés, journaux, magazines, sites web, applications mobiles, plaquettes de présentation...).

CONFIDENTIALITE

L'Organisateur, ses partenaires, les membres du jury et toute personne ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du Créathon s'engagent à garder confidentielle toute information relative aux projets et à ne divulguer aucune information à quelque tiers que ce soit sans l'accord du candidat. La discrétion durera pendant toute la durée de l'opération et postérieurement à sa rupture, peu importe ses causes et modalités.

Un accord de confidentialité sera soumis à la signature des membres du jury.

DONNEES PERSONNELLES

Les Parties s'engagent à respecter les dispositions du règlement 2016/679/UE du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données qui leur sont applicables.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 et des lois subséquentes relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition de ces données pour motifs légitimes. Ces données ne seront nullement utilisées à des fins de prospection, notamment commerciales.

Les données collectées seront détruites à l'issue des deux années d'accompagnement des candidats.

Les personnes disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'adresse suivante : contact@lemondenouveau.fr



RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

La responsabilité de l'Organisateur ne pourra être recherchée dans le cas où les envois de participation au présent concours ne lui parviendraient pas pour une raison indépendante de sa volonté (notamment des problèmes techniques liés à la transmission par internet), ou lui parviendraient altérés.

LITIGES

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux concours.

Il est rappelé que la participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière sans restriction ni réserve du présent règlement. Toute contestation relative à son interprétation ou à son application sera tranchée par l'Organisateur.

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable serait soumis au tribunal administratif de Paris.